

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du quinze mars, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND, Christèle HOLLVILLE, Gérard VANHUSE, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOU, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Bernard BELIN, Abderrahim ASSIM, Sophie LEFEUVRE, Éric ROUSSEL, Jacky PETIT, Sylvie PORQUET, Corinne FOVET, Pascale HOUZE,

Était absent : Gérard COUSIN

Avaient donné pouvoir : MM Bernard BELIN à Colette FINET, Abderrahim ASSIM à Marc HERNOUT, Sophie LEFEUVRE à Florence LAPA, Éric ROUSSEL à Gérard VANHUSE, Jacky PETIT à Christèle, Sylvie PORQUET à Éric MAQUET, Corinne FOVET à Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE à Régis RICHARD.

Présents : 20 Représentés : 08 Votants : 28

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2016
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES :

- 4) Taux d'imposition 2016

Commune :

- 5) Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015
- 6) Affectation du résultat 2015
- 7) Budget primitif 2016

Pompes funèbres

- 8) Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015
- 9) Affectation du résultat 2015
- 10) Budget primitif 2016

Régie de transports

- 11) Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015
- 12) Affectation du résultat 2015
- 13) Budget primitif 2016

- 14) Tarifs repas restauration scolaire, ALSH, périscolaire et péricentre
- 15) Subvention à l'association Picardie Togo
- 16) Contrat d'entretien de la chaudière gaz à condensation pulsatoire.

- 17) Convention de partenariat semaine picarde de Longueau 2016
- 18) Contrat d'engagement d'artiste thé dansant du 10 mai 2016
- 19) Contrat d'engagement d'artiste thé dansant du 06 septembre 2016
- 20) Contrat d'engagement d'artiste thé dansant du 15 novembre 2016
- 21) Contrats pour prestations de service dans le cadre des T.A.P.
- 22) Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public « permanente »
- 23) Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public « provisoire »
- 24) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Régis RICHARD remet un CD avec l'intégralité du Conseil Municipal.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Nathalie MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

3) Communications du Maire :

Baisse des dotations et de la Dotation Globale de Fonctionnement :

Ce week-end à Paris aura lieu une grande manifestation. La bataille se poursuit contre cette baisse.

Au congrès des Maires de France (31 mai au 02 juin), il en sera de même. Il nous faut continuer d'exercer une pression pour obtenir des compensations de l'Etat.

4) Taux d'imposition 2016 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants de fiscalité locale directe pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation	21.36%
Taxe sur le foncier bâti	32.20%
Taxe sur le foncier non bâti	54.87%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M 14 de 2.769.574€.

Adopté par 20 voix pour, 07 voix contre, 01 abstention.

Colette FINET : Le produit progresse avec les constructions nouvelles dans la commune.

Éric MAQUET : Par rapport à la commune d'Ailly sur Noye, il y a un grand écart (beaucoup moins élevé), mais ce n'est pas la même commune.

Colette FINET : Ce qui nous conduit à faire de nouvelles propositions par rapport à 2008, c'est que si on continuait ainsi, la commune serait placée sous la tutelle de la Préfecture en 2019.

D'abord, la commune doit faire des économies au détriment des services publics, ce qui ne nous satisfait pas (- 5% en 2016 et - 5% en 2017) ; et même en faisant ces économies, la commune doit tout de même augmenter les taux d'imposition.

L'Etat fait porter une responsabilité aux communes qui, en réalité, est la sienne.

Régis RICHARD : Nous signalons depuis de nombreuses années qu'il fallait faire des économies sur le fonctionnement, notamment le personnel (depuis + de 3 ans les charges de personnel ont augmenté de + 16%.

De par notre gestion, nous demandons à la population de payer +9% (8+1%), nous sommes contre cette augmentation d'impôt. Même si le discours est réaliste, c'est difficile de cautionner tout cela.

Colette FINET : En congrès des Maires, il a été demandé que l'Etat rembourse les 1.2% d'augmentation des rémunérations du personnel.

Marc HERNOUT : Un peu démagogique par rapport à la campagne électorale de M.RICHARD, ce serait augmenter de 30% les impôts (la police municipale devrait travailler non-stop, il faudrait un coursier, déneiger les trottoirs...)

Régis RICHARD : Pour le déneigement, une association de jeunes pourrait aider, et une mutualisation des services aurait été mise en place. C'est une autre vision de la gestion.

5) Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 Commune :

Madame Colette FINET sort de la salle pour le vote du compte administratif 2015. Monsieur Serge LEFEUVRE, premier Adjoint au Maire, procède au vote.

Le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015, sont adoptés, tels qu'ils sont présentés, par 20 voix pour et 07 abstentions.

6) Affectation du résultat 2015 Commune :

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 fait état :

-	D'un excédent de fonctionnement de	566 663.74€
-	D'un excédent d'investissement de	172 923.80€

Soit un résultat de clôture de 739 587.54€.

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

Article 002	Excédent de fonctionnement reporté	418 616.74€
Article 1068	Excédent de fonctionnement reporté capitalisé	
	Reporté à l'investissement	148 047.00€
		566 663.74€

Le résultat d'investissement est maintenu à l'article 001 Recettes d'excédent d'investissement reporté pour 172 923.80€.

Adopté par 21 voix pour et 07 abstentions.

7) Budget primitif 2016 Commune :

Le budget primitif 2016, tel qu'il est présenté, est adopté par 20 voix pour et 08 abstentions.

Régis RICHARD : En ce qui concerne les TAP : peut-être pouvons-nous demander 1€ ou 1.50€ par mois aux parents ?

Colette FINET : Nous allons certainement les maintenir, mais il faut que cela soit moins couteux. Il faut trouver une solution pour garder les 50€ par enfant, et réduire les coûts.

Chantal BOULET : Il faudrait connaître les économies envisagées.

Colette FINET : voici quelques propositions d'économies ; les décisions ne peuvent pas être arbitraires, mais quelques pistes sont examinées, les coupes ne doivent pas concerner qu'une seule partie de la population :

Ainés : garder deux repas et un après-midi convivial, et retirer les colis de fin d'année (.-13 000€) Retrait du spectacle de juin (- 2300€)°

Comité de jumelage : 10 000€ en moins sur 20 000€.

Fête du rail : -35 000€

Théâtre Proscenium : nous allons demander une aide au conseil départemental

Allocation scolaire : - 4000€ ; Ecoles maternelles 50€ au lieu de 45€, écoles élémentaires 60€ au lieu de 71€

Champion pour le Pays de Somme : - 500€

Marché de Noël : - 3000€

Remplacement au service espaces verts : - 35 000€

CLAE : Une directrice adjointe eu moins – 15 000€

Centre Technique Municipal : - 17 000€

ATSEM : Elles ne seront pas remplacées

Tarifs de la restauration scolaire : +3.5% d'augmentation

Tarifs de location de la salle Fery : Revalorisation

T.A.P : A revoir en moins couteux

Vœux du Maire : baisse des dépenses

Studios MAPA : on perd des loyers – 39 000€

Logements d'urgence APREMIS : Loyers de 2012 à 2015 + 2016 : 13 000€

Marché : Il faut l'élargir avec plus de commerçants

Pour 2017 :

Non remplacement du départ à la retraite d'un chauffeur de bus, moins 1 bus

Faire des réderies de quartier

SITA : revoir ce marché de 115 000€ à l'année.

8) Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 Pompes Funèbres :

Madame Colette FINET sort de la salle pour le vote du Compte Administratif 2015. Monsieur Serge LEFEUVRE procède au vote.

Le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 tels qu'ils sont présentés, sont adoptés par 27 voix pour.

9) Affectation du résultat 2015 Pompes funèbres :

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 fait état :

- D'un excédent de fonctionnement de 10 878.64€

Soit un résultat global de clôture de 10 878.64€

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

Article 002	Excédent de fonctionnement reporté	10 878.64€
Article 1068	Excédent de fonctionnement reporté capitalisé	
	Reporté à l'investissement	0€
		10 878.64€

Adopté à l'unanimité.

10) Budget primitif 2016 pompes funèbres :

Le budget primitif 2016, tel qu'il est présenté est adopté à l'unanimité.

11) Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 Régie de transport :

Monsieur Marc HERNOUT sort de la salle pour le vote du Compte Administratif 2015. Madame Colette FINET procède au vote.

Le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 tels qu'ils sont présentés sont adoptés à l'unanimité.

12) Affectation du résultat 2015 Régie de transport :

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 fait état :

- D'un excédent de fonctionnement de 43 069.18€

- D'un excédent d'investissement de 255 368. 71€

Soit un résultat de clôture de 298 437.89€.

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

Article 002	Excédent de fonctionnement reporté	43 069.18€
-------------	------------------------------------	------------

Le résultat d'investissement est maintenu à l'article 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (en recettes d'investissement) pour 255 368. 71€.

Adopté à l'unanimité.

13) Budget primitif 2016 Régie de transport :

Le budget primitif 2016, tel qu'il est présenté est adopté à l'unanimité.

14) Tarifs repas restauration scolaire, ALSH, périscolaire et péricentre :

Les tarifs repas restauration scolaire, ALSH, périscolaire et péricentre sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juin 2016 :

	TRANCHE	RESTAURATION	MATIN	SOIR
METROPOLE	1	1.76€	0.47€	1.24€
	2	2.38€	0.67€	2.28€
	3	3.21€	0.93€	2.90€
	4	3.62€	1.04€	3.62€
	5	4.14€	1.14€	4.04€
	6	4.55€	1.24€	4.14€

	TRANCHE	RESTAURATION	MATIN	SOIR
HORS METROPOLE	1	3.83€	0.72€	4.45€
	2	4.14€	0.93€	4.66€
	3	5.02€	1.04€	5.33€
	4	5.54€	1.14€	5.38€
	5	5.95€	1.35€	5.69€
	6	6.42€	1.55€	5.90€

	TRANCHE	JOURNEE-REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE REPAS
METROPOLE	1	4.86€	3.42€	1.91€	2.48€
	2	5.18€	3.47€	1.97€	3.05€
	3	5.80€	3.52€	2.02€	4.14€
	4	6.21€	3.62€	2.38€	5.07€
	5	6.73€	3.93€	2.59€	5.38€
	6	7.76€	4.35€	2.79€	6.21€

	TRANCHE	JOURNEE-REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE REPAS
HORS METROPOLE	1	12.42€	7.56€	2.69€	10.76€
	2	13.46€	8.28€	3.52€	11.80€
	3	14.49€	8.64€	4.55€	12.83€
	4	15.11€	8.80€	4.76€	14.90€
	5	16.77€	9.32€	5.38€	15.53€
	6	18.84€	10.35€	6.00€	16.56€

	TRANCHE	PERI CENTRE	CAMPING
METROPOLE	1	1.66€	7.56€
	2	1.76€	8.07€
	3	1.86€	8.59€
	4	1.97€	8.80€
	5	2.28€	9.32€
	6	2.38€	10.87€

	TRANCHE	PERI CENTRE	CAMPING
HORS METROPOLE	1	2.69€	15.53€
	2	2.90€	16.04€
	3	3.11€	17.18€
	4	3.31€	17.28€
	5	3.52€	19.87€
	6	3.73€	22.46€

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : Y'a-t-il des problèmes de paiement des factures ?

Colette FINET : Quelques familles ne règlent pas à l'échéance, mais ce ne sont pas forcément des familles en difficultés.

15) Subvention à l'association PICARDIE TOGO :

Une subvention d'un montant de 240,00€, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, sera versée à l'association PICARDIE TOGO, représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel, 13 rue de l'Abbaye à AMIENS ;

Une subvention de 1000€ sera versée à l'association PICARDIE TOGO représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel 13 rue de l'Abbaye à Amiens, pour acheminer un container

Adopté à l'unanimité.

16) Contrat d'entretien de la chaudière gaz à condensation pulsatoire :

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le contrat d'entretien présenté par la société Jacky SELLIER S.A, 23 rue de Conty à 80480 SALEUX, pour un montant de 265,20€.

Adopté à l'unanimité.

17) Convention de partenariat semaine picarde de Longueau 2016 :

La prestation présentée par l'Agence Pour le Picard, qui se déroulera le mercredi 20 avril 2016 au centre de Loisirs Maternel est acceptée pour un montant de 50. € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

18) Contrat d'engagement d'artiste thé dansant du 10 mai 2016 :

Monsieur THUILLIER Patrick, accordéoniste, 22 rue Principale, 62770 Saint George, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 10 mai 2016 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 230 euros.

Adopté à l'unanimité.

19) Contrat d'engagement d'artiste thé dansant du 06 septembre 2016

Monsieur GUIMARD Arnaud, accordéoniste, 16 rue d'Auxi à ONEUX, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 06 septembre 2016 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 300 euros.

Adopté à l'unanimité.

20) Contrat d'engagement d'artiste thé dansant du 15 novembre 2016 :

Monsieur THUILLIER Patrick, accordéoniste, 22 rue Principale, 62770 Saint George, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 15 novembre 2016 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 230 euros.

Adopté à l'unanimité.

21) Contrat pour prestations de service dans le cadre des T.A.P. :

Des contrats pour prestation de service seront établis avec les associations participant aux temps d'aménagement périscolaires pour la période du 1^{er} janvier au 05 juillet 2016.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer les contrats de prestation de service avec les associations concernées par les Temps d'Aménagement Péricolaires.
Adopté à l'unanimité.

22) Instauration de la redevance d'Occupation du Domaine Public « Permanente »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Pour l'année 2016, le montant de la redevance s'élève à 1 243.00€.

Adopté à l'unanimité.

23) Instauration de la redevance d'occupation du domaine Public « provisoire »

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dit « RODP PROVISoire ».

Pour l'année 2015 le montant de la redevance s'élève à 333.00€.

Adopté à l'unanimité.

24) Droit d'initiative :

Régis RICHARD : Concernant les compteurs LINKI ; qui a l'autorité pour l'installation, la commune ou Amiens Métropole ? 90 communes ont refusé les compteurs LINKI ;

Serge LEFEUVRE : Il appartient à la commune de décider. Nous sommes contre, cela va supprimer du personnel et les personnes qui n'ont pas le compteur seront taxées. (1.90€ HT).

Régis RICHARD : Il pourrait peut-être y avoir un débat au niveau national.

La séance est levée à 22H35.